

L'UE autorise les mobiles dans les avions

L'Union européenne vient d'effacer l'une des dernières frontières du mobile : le ciel. Dorénavant, **les utilisateurs de téléphone portable pourront utiliser leurs combinés durant les vols effectués en Europe, par des compagnies aériennes européennes**, révèle une information de l'AFP. Les premiers vols 'mobile' pourraient débuter dans les « *prochaines semaines* » selon Martin Selmayr, le porte-parole de la Commission pour les questions de télécoms.

Les avions destinés à permettre les communications en plein vol embarqueront un système créant un réseau de téléphonie local. A partir de ce réseau, et **via une connexion par satellite**, les passagers pourront effectuer leurs appels. Pour éviter les interférences, le système embarqué empêchera également les communications passées depuis le réseau du pays survolé. De même, la puissance des communications sera également bridée.

Cependant quelques restrictions existent. Il sera impossible d'utiliser son mobile à moins de **3.000 mètres d'altitude**. En cas de turbulence, le service sera purement et simplement coupé.

Pour le moment, seuls les mobiles utilisant le réseau GSM sont concernés. L'UMTS (3G) et son utilisation d'Internet mobile, gourmande en débit, ne participent pas encore au dispositif.

Côté législation, Bruxelles sera contraint de trouver une solution au problème que posent le survol des pays et l'utilisation d'un réseau de téléphonie mobile. La Commission pourrait autoriser les compagnies aériennes à demander une licence dans le pays où elles sont immatriculées.

L'arrivée du dispositif donne le départ à l'exploitation commerciale des lignes de téléphonie mobile aérienne. Rappelons qu'**Air France** et **OnAir** (un opérateur de téléphonie aérien) menaient conjointement depuis fin 2007 des tests en vue de rendre possible l'utilisation du mobile en vol.

Malgré son accord, Bruxelles restera vigilante sur une chose : les tarifs. Viviane Reding, l'énergique commissaire chargée des la société de l'information et des média a mis en garde les opérateurs. « *Si les consommateurs reçoivent des factures choquantes, le service ne décollera pas* », a-t-elle affirmé.

Il est vrai que les opérateurs risquent d'avoir la main particulièrement lourde. *Roaming* et communication par satellite vont, à coup sûr, avoir des effets dévastateurs sur les futures factures de mobile. Et sur la tranquillité des passagers....